

SCCUQ @

Avril 2007 - numéro 49

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

mercredi 25 avril
13 h au DS-R510

DANS CE NUMÉRO

- **MOT DU PRÉSIDENT**
Bilan du mandat 2006 - 2007 au SCCUQ Page 1
- **Avis de convocation à l'AG statutaire** Page 4
- **ÉDITORIAL**
Nous prenons position
Pour que l'UQAM reste l'UQAM Page 5
- **Une décision importante de la Cour
supérieure qui ne clôt pas le dossier** Page 6
- **Conférence sur la retraite** Page 7
- **Surveillez votre courriel** Page 7
- **Regard sur les auditions de la
Commission de l'éducation** Page 8
- **Fin de la grève des chargées et chargés de
cours de l'Université Laval** Page 10
- **La FTQ a 50 ans** Page 10
- **En bref...** Page 11
- **Pour nous joindre** Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

BILAN DU MANDAT 2006-2007 AU SCCUQ

Le mandat annuel des officières et officiers venant à terme, voici venu le temps de faire le bilan syndical de l'année. L'année 2006-2007 fut véritablement une année de turbulences pour l'UQAM et conséquemment pour le SCCUQ. Bien sûr les membres du Comité exécutif, les conseillères et le conseiller du Comité mobilisation-intégration ainsi que les agentes et l'agent de relations de travail, ont assumé les opérations courantes relevant de leur mandat respectif, avec l'appui des secrétaires du Syndicat.

En cours d'année, madame Diane Guilbault a pris sa retraite. Elle était amie des chargées et chargés de cours, secrétaire du SCCUQ, collaboratrice efficace de l'équipe syndicale et particulièrement de la présidence. Merci Diane.

Les membres du Comité des agentes et agents de relations de travail, sous la responsabilité politique du vice-président à la convention collective, ont défendu les intérêts des personnes chargées de cours, tout en assurant le suivi des principaux problèmes et dossiers qui concernent les chargées et chargés de cours. En plus d'appuyer des dossiers courants, ils ont eu à ouvrir de nouveaux champs de pratique syndicale, notamment ceux du harcèlement psychologique et de l'affichage électronique. L'année 2006-2007 a été marquée par l'entrée en vigueur de la convention collective signée en février 2006. Par rapport à cette nouvelle convention collective et les dossiers qui découlaient de l'ancienne convention collective, il faut signaler, entre autres :

- l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) pour la durée convention collective et les représentations que le Syndicat a effectuées avant l'adoption par les instances de l'Université des EQE pour faire modifier certains éléments de leur contenu;

- la finalisation d'un dossier sur la question de la rémunération des personnes chargées de cours qui donnent des activités d'enseignement selon la formule « Approches par problèmes »;
- la tenue d'un atelier de formation pour la préparation de demandes d'EQE et le développement d'un outil pour appuyer les demandes (feuille de présentation des demandes d'EQE);
- l'année 2006-2007 a aussi été marquée par un certain nombre de congédiements ce qui a nécessité, il va de soi, un niveau plus élevé en matière d'intervention syndicale.

Certains dossiers ont exigé un suivi particulier en raison de leur importance. Nous pensons ici à la problématique vécue au regroupement en langue espagnole où le Syndicat et l'Université ont accepté une procédure exceptionnelle, celle de recourir à l'intervention d'un médiateur pour concilier les maîtres de langue et les personnes chargées de cours.

Que ce soit par des rencontres individuelles, collectives ou officielles, ces dossiers ont mobilisé plusieurs personnes. Le travail concernant l'application de la convention collective pour la défense des membres demeure au cœur des activités syndicales.

Les membres du Comité mobilisation-intégration, sous la responsabilité politique du vice-président aux affaires universitaires, en plus d'assumer le travail courant se sont impliqués, notamment, dans la réalisation de la « Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres », ainsi que dans les opérations nécessitées par les activités du lieu social des chargées et chargés de cours. Les actions concernant les affaires universitaires et la mobilisation ont nécessité un rythme d'activité intense. Soulignons particulièrement :

- l'organisation des nombreuses assemblées d'unités départementales et facultaires;
- le cheminement des projets d'intégration;
- l'organisation du BBQ en juin;
- les petits-déjeuners du mardi ainsi que les 5 à 7 du jeudi et après les instances;
- les activités qui ont marqué la semaine autour de la Journée nationale des chargées et chargés de cours;

- le 20^e anniversaire de la *Grève des cœurs*;
- l'atelier d'information sur le logiciel « Résultat ».

De plus, dans le contexte de la crise universitaire, avec le suivi des dossiers et les liens avec nos représentantes et représentants aux instances, le travail fut bel et bien accompli.

L'intersyndicale a nécessité sa part de travail. La responsabilité politique assurée par la vice-présidente aux relations intersyndicales, avec les membres du Comité exécutif, s'est concrétisée dans des dossiers aussi diversifiés que les communiqués conjoints, soit en intersyndicale ou encore avec les autres syndicats et les associations étudiantes de l'UQAM, ou encore dans les rapports de solidarités que nous entretenons avec les autres syndicats et organismes porteurs de changements sociaux. Nous avons maintenu et renforcé les liens découlant de notre affiliation syndicale, particulièrement :

- au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), à l'assemblée générale et au Comité éducation;
- à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) par le Regroupement Université, l'implication du SCCUQ au Congrès de juin dernier et dans les conseils fédéraux et les réunions du Bureau fédéral;
- à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) par notre participation à des réunions du Conseil confédéral.

Par ses actions, le SCCUQ est un acteur qui contribue positivement à la vie syndicale, tant à l'Université qu'en dehors de celle-ci.

L'information, sous la responsabilité politique du vice-président à l'information avec l'appui du Comité exécutif, a assumé un rôle important, particulièrement dans le contexte de la crise de confiance qui a secoué l'UQAM. Que ce soit par les numéros du SCCUQ@ ou la publication d'un document pour souligner le 20^e anniversaire de la *Grève des cœurs*, la nécessité de partager et de nourrir la réflexion syndicale et solidaire est au cœur de la vie de notre syndicat. C'est pourquoi, entre autres, les enjeux concernant la situation de l'Université et les prises de

position marquées par un sens profond de la responsabilité syndicale, ainsi que l'organisation des débats-midis, ont demandé un travail de mise en forme et de diffusion des informations, en lien direct avec les activités et le travail du syndicat. Une fonction d'analyse et de vigie qui permet au SCCUQ d'être ce qu'il est.

Le secrétariat, sous la responsabilité de la secrétaire générale, a joué un rôle de soutien aux activités syndicales. Avec le départ de madame Diane Guilbault, il a fallu, dans un premier temps, réorganiser le travail du secrétariat. L'efficacité et la collaboration qui ont marqué le travail du secrétariat se prolongent avec les contributions de madame Violaine Gasse. Parallèlement, le secrétariat a effectué les suivis et procédé à l'évaluation de nos besoins en matière d'équipements informatiques et de bureaux. De manière toute particulière, soulignons la négociation de l'entente intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN (STT-CSN) représentant les secrétaires. Cette négociation a occupé une bonne part du mandat de la secrétaire générale, en plus de son engagement dans les dossiers et les travaux du Comité exécutif et des instances syndicales.

Les finances, sous la responsabilité politique de la trésorière, ont fait l'objet d'un travail particulier cette année, notamment en raison du suivi des coûts des travaux de réaménagement que nous avons eu à assumer. Un exercice difficile puisque la facture finale de l'Université ne nous est parvenue qu'après de nombreuses demandes. Entre autres particularités du travail de la trésorerie, retenons :

- la représentation des chargées, chargés de cours au Comité de retraite et à son Comité de placement;
- la représentation du SCCUQ à la Caisse de la Culture à l'UQAM, dont elle assume la présidence du Comité de gestion cette année;
- la préparation de plusieurs scénarios de nature financière dans différents dossiers à l'exécutif (ex. convention collective du STT-CSN, libérations, etc.).

L'exercice financier 2006-2007 aura permis aux membres du Syndicat de constater, si

cela était nécessaire, la complexité du travail de la trésorière.

La présidence, avec l'appui de toute l'équipe syndicale, sans oublier la présence essentielle de Diane Guilbault et de Violaine Gasse, a travaillé à orienter les énergies et les efforts de chacune et de chacun dans un mouvement commun de promotion et de défense des chargées et chargés cours. Une perspective du moyen et du long terme est nécessaire lorsque l'on aborde des dossiers comme la crise qui a marqué et marque encore l'UQAM. Que ce soit par les nombreuses rencontres avec la direction de l'Université, les échanges intersyndicaux à l'UQAM et ailleurs, certains enjeux nous ont fait vivre des sensations de montagnes russes. Le travail, l'analyse et la stratégie, avec le parti pris de la solidarité, ont fait en sorte que la vie syndicale au SCCUQ est marquée tant par la quantité que par la qualité du travail effectué.

Le souci constant d'assurer une vie syndicale démocratique et militante a été au cœur des préoccupations de la présidence, avec le support de l'équipe syndicale et des instances. Tout ce travail collectif a contribué à positionner le SCCUQ comme étant un interlocuteur responsable et crédible dans ses interventions et ses prises de position.

En conclusion de ce bilan 2006-2007, force est de constater que les mandats des officières et des officiers ont été pleinement comblés et assumés. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM est donc en bonne position pour assurer la défense et la promotion de nos intérêts. Dans la perspective des mandats qui viennent, des dossiers et enjeux déterminants pour les personnes chargées de cours sont déjà inscrits à l'agenda du SCCUQ, particulièrement pour une année préparatoire à la négociation de la convention collective à venir.

GUY DUFRESNE

Président

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

Date : le mercredi 25 avril 2007
Heure : 13 heures
Lieu : DS-R510 (Pavillon J.-A.-DeSève)

Après la réunion, vous êtes conviés à un « 5 à 7 » au local social des chargées, chargés de cours au A-R542.

Proposition d'ordre du jour

1. Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée (5 minutes)
 2. Adoption de l'ordre du jour et du minutage (10 minutes)
 3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 décembre 2006 (15 minutes)
 4. Mot d'accueil du Comité exécutif (15 minutes)
 5. **Trésorerie (30 minutes)**
 - Rapport des vérificateurs des états financiers de 2006
 - Résultats réels comparés au budget 2006
 - Rapport du Comité de surveillance des finances
 - Nomination des vérificateurs financiers pour l'exercice 2007
 - Propositions d'affectations des surplus
 6. **Élections annuelles statutaires (60 minutes)**

Comités syndicaux

 - Présidence
 - Vice-présidence à la convention collective
 - Vice-présidence aux affaires universitaires
 - Vice-présidence aux relations intersyndicales
 - Vice-présidence à l'information
 - Secrétariat général
 - Trésorerie
 - Comité mobilisation-intégration (3 personnes)
 - Comité des agentes et agents des relations de travail (3 personnes)
 - Comité de surveillance des finances (3 personnes)

Autres comités

 - Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances (1 personne)
 - Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique :
 - représentation (1 personne)
 - substitut (1 personne)
 - Comité de vérification du double emploi (1 personne)
- * Assemblée d'élections aux instances de l'UQAM
(convoquée conjointement avec le Secrétariat des instances)**
- **Sous-commission des ressources (1 personne)**
 - **Commission des études (1 personne)**
7. **Élections : secrétariat d'élections (10 minutes)**
 - Secrétariat d'élections (une personne)
 - Officière ou officier d'élections substitut (une personne)
 8. Solidarité (20 minutes)
 9. DIVERS

NOUS PRENONS POSITION POUR QUE L'UQAM RESTE L'UQAM

Comme si la crise financière qui affecte l'institution n'était pas suffisante, voilà qu'une tentative d'ouvrir un autre débat surgit. Le 27 février dernier, une réunion du Conseil d'administration a été annulée à la suite de l'intervention d'étudiantes et d'étudiants. Ces derniers s'opposaient à toute hausse des frais afférents et éventuellement des frais de scolarité. Des événements malheureux se seraient produits à ce moment. Certains gestes ont justifié la convocation d'un comité d'intervention chargé de veiller à la bonne marche des affaires.

Le matin même de ces événements, nous avons assisté à une tentative d'intimidation auprès du représentant des chargées et chargés de cours au Conseil d'administration. Celle-ci s'est déroulée dans le corridor menant du pavillon Hubert-Aquin au pavillon de gestion. Nous ne pouvons ni taire ni endosser de tels gestes.

Le comité d'intervention a convoqué cinq étudiantes et étudiants, rappelé certains principes fondamentaux chers à l'UQAM et suspendu un sixième étudiant pour vingt jours, lui reprochant des menaces proférées envers la rectrice par intérim.

Des étudiantes et étudiants contestent le fonctionnement du comité et jugent ne pas avoir bénéficié de conditions adéquates pour défendre leur point de vue avec la présence d'un avocat. Il y aurait eu, selon eux, un simulacre de justice, voire une mauvaise comédie.

Malgré les prétentions de certaines personnes de présenter l'université comme un lieu de moins en moins ouvert aux échanges d'idées, de questionnements et de débats, nous sommes toujours convaincu qu'il existe un espace établi où la liberté de pensée et d'opinion est inscrite. C'est d'autant plus une valeur fondamentale à l'UQAM. Cet espace public doit être absolument préservé et parfois, il se peut qu'il doive être défendu.

Dans le cas précis auquel nous sommes confrontés, nous réitérons le droit absolu des étudiantes et des étudiants de défendre leur position sur la place publique que ce soit par des publications, des manifestations, voire des levées de cours. Toutefois, comme organisation syndicale, le SCCUQ ne peut que rappeler qu'il ne cautionne d'aucune façon tout geste allant à l'encontre du bon fonctionnement de l'institution et qui ne respecterait pas l'intégrité des personnes et du bien public.

Ici à l'UQAM, toute prise de parole doit être conditionnelle à cet impératif. Il y va de la survie de l'institution telle que nous avons contribué à la construire et telle que nous voulons la voir progresser. Nous ne ménagerons aucun effort dans la défense des libertés universitaires, mais ne cautionnerons aucun écart de qui que ce soit.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Nous tenons à féliciter Emmanuel Dubourg qui a été élu dans la circonscription de Viau lors des dernières élections pour le Parti libéral du Québec. Monsieur Dubourg est chargé de cours au département des sciences comptables.

Par ailleurs, certains chargés de cours ont connu la défaite. Dans leur cas, ce n'est probablement que partie remise!

Si vous connaissez d'autres heureuses élues ou d'autres heureux élus, faites-le nous savoir.

UNE DÉCISION IMPORTANTE DE LA COUR SUPÉRIEURE QUI NE CLÔT PAS LE DOSSIER

L'UQAM, comme employeur, a déposé une requête en révision judiciaire pour deux sentences arbitrales - une décision intérimaire et une décision permanente - rendues par l'arbitre Germain Jutras en 2005. Ces décisions de l'arbitre Germain Jutras avaient pour effet d'ordonner à l'employeur d'embaucher un chargé de cours pour respecter la priorité d'embauche prévue à la convention collective SCCUQ-UQAM et reconnue dans la convention SPUQ-UQAM. Selon l'arbitre, le remède approprié, à la suite du non-respect de la priorité d'embauche, n'est pas une ordonnance de verser des dommages-intérêts, mais le droit d'occuper le poste de professeur. À la suite de cette décision rendue le 29 novembre 2005, la personne salariée est devenue un professeur en 2006. La cause a été entendue par la Cour supérieure en juin 2006 et elle a livré son jugement le 20 mars 2007.

L'UQAM s'est engagée dans un processus de révision judiciaire des deux sentences arbitrales afin de les faire annuler. L'argument principal de l'employeur dans sa requête est que l'arbitre a excédé sa compétence en ordonnant l'engagement de la personne salariée comme professeur régulier sans recommandation de l'assemblée départementale. L'arbitre aurait modifié, par conséquent, la convention collective du SPUQ, ce qui serait expressément exclu des pouvoirs de l'arbitre.

Lors de la requête en révision judiciaire, le procureur du SPUQ est intervenu pour soutenir que l'arbitre aurait rendu une décision manifestement déraisonnable rappelant certaines dispositions de la convention collective SPUQ-UQAM dont l'arbitre se serait éloigné. Dans les deux cas, tant l'employeur que le SPUQ demandaient la reprise du processus de sélection. On comprendra aisément que le procureur, du salarié et du SCCUQ, soutenait qu'il n'y avait pas de motif de révision judiciaire de la décision Jutras.

Sans entrer dans le détail de l'argutie juridique, retenons les conclusions du juge Yvan A. Macelora de la Cour supérieure soit :

- accueillir la requête en révision judiciaire de l'UQAM;

- annuler en conséquence les deux sentences arbitrales rendues par l'arbitre Jutras en 2005;
- déclarer que la priorité d'embauche pour l'obtention d'un poste régulier n'a pas été respectée;
- condamner l'UQAM à verser au salarié le salaire qu'il aurait dû recevoir sur une période de plus 4 ans, déduction faite de tous ses autres revenus de travail.

Cette décision de la Cour supérieure peut être l'objet d'un pourvoi auprès de la Cour d'appel. Notre procureur travaille sur ce dossier afin d'évaluer l'ensemble des éléments sur le plan juridique. Nous vous donnerons les suites lors de nouveaux développements.

JOCELYN CHAMARD

Vice-président à la convention collective

Les « 5 à 7 » et les petits déjeuners font relâche

Avec la fin du trimestre, se terminent aussi les « 5 à 7 » du jeudi ainsi que les petits déjeuners du mardi. Nous espérons que ces moments ont su vous plaire et nous vous reverrons certainement l'automne prochain pour de nouvelles activités.

CONFÉRENCE SUR LA RETRAITE

**Une conférence sur la retraite aura lieu
le mercredi 2 mai 2007 de 14 h à 16 h 30
au local D-R200.
Un léger goûter suivra.**

**Nous vous invitons à confirmer votre présence
en téléphonant au 514 987-3000 poste 3720**

Les chargées et chargés de cours qui contribuent au régime de retraite sont convoqués à l'assemblée annuelle. Les personnes concernées ont déjà reçu une invitation par courrier. Cette assemblée suivra la conférence sur la retraite à partir de 17 heures.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

SURVEILLEZ VOTRE COURRIEL

L'introduction de l'affichage électronique va entraîner des modifications dans les communications entre les membres et le Syndicat. L'Université a octroyé à chacune et chacun d'entre vous une adresse courriel accessible par le serveur GIP. C'est à cette adresse que vous sera envoyée toute la correspondance découlant de la procédure d'affichage des cours avec le logiciel Accent. Il y a donc une adresse « normalisée » pour toutes les personnes chargées de cours, sauf celles du département des sciences biologiques.

Le SCCUQ entend donc à partir de septembre prochain, soit à partir du trimestre d'automne 2007, utiliser cette adresse pour communiquer avec tous les membres.

Il y a de nombreux avantages à cette nouvelle procédure :

- accès à toutes les personnes chargées de cours;

- mise à jour automatique de la liste des chargées et chargés de cours. Il y a environ 300 nouveaux chargés de cours par année. L'inscription manuelle des adresses électroniques demandait beaucoup de temps et un nombre significatif de personnes pouvait ne pas être joint;
- efficacité accrue dans les communications.

En conséquence, il n'y aura plus d'informations envoyées à d'autres adresses électroniques, de celles du type Hotmail, Sympatico, Vidéoton ou autres.

Ces changements nous permettront d'être plus efficaces dans nos communications.

HÉLÈNE BELLEY
Secrétaire générale

REGARD SUR LES AUDITIONS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Depuis 1995, la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire prévoit un processus de reddition de comptes devant la Commission de l'éducation. Les établissements universitaires doivent transmettre chaque année au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) différents documents faisant état notamment de leur situation financière et de leurs perspectives de développement. De plus, depuis 2004, la Commission entend les établissements sur la base d'une grille d'indicateurs qui prend son origine dans celle qui avait été développée par le MELS à l'occasion des contrats de performance. La loi initiale, qui prévoyait entendre annuellement tous les établissements universitaires, a été modifiée en 2002 pour que chaque établissement soit entendu tous les trois ans. Cependant, la Commission a décidé cette année de répartir les auditions sur une très courte période, de façon à dégager une vue d'ensemble de la situation du réseau universitaire québécois. C'est ainsi que tous les établissements universitaires ont été entendus par la Commission entre novembre 2006 et février 2007.

Afin de saisir les préoccupations des universités quant à leur situation actuelle et à leur vision de développement, la coordination du Regroupement université de la FNÉE-Q-CSN a assisté aux auditions de toutes les universités dont les syndicats de chargées et chargés de cours sont affiliés à la FNÉE-Q. Il importe maintenant de dresser un tableau des principaux enjeux qui y ont été discutés ainsi que de la portée de notre travail de représentation.

Outre l'analyse fine que l'on peut faire de chacune des auditions, il est intéressant de porter un regard général sur celles-ci sous l'éclairage des *intérêts* démontrés par chacune des parties représentées, soit les institutions universitaires et la Commission de l'éducation. Toutes les universités ont mis l'accent sur l'importance de leurs programmes de recherche, sur les partenariats développés avec d'autres centres de recherche ou avec le milieu socio-économique et ce, particulièrement chez les universités en région. Par ailleurs, les rectrices et recteurs ont traité largement de l'internationalisation : partenariat en

recherche, délocalisation de programmes et de cours, accueil d'étudiants étrangers. Le thème du développement du parc immobilier sur le campus et sur de nouveaux campus a également été abordé. Toutes les administrations universitaires ont insisté sur le problème du sous-financement chronique, qui leur impose des choix douloureux quant au développement de leur établissement. Certaines universités ont aussi signalé leurs inquiétudes au sujet de la relève professorale. Finalement, on a pu noter que quelques universités seulement ont porté d'emblée à l'attention de la Commission la question de leur engagement dans la réussite des étudiantes et des étudiants en soulignant les taux d'obtention des diplômes ainsi que les programmes offerts aux étudiants et aux enseignants. Le président de l'Université du Québec, M. Pierre Moreau, a quant à lui réitéré sa position sur l'importance de l'innovation et de l'ouverture sur le monde pour le développement du réseau universitaire québécois.

Les parlementaires ont pour leur part beaucoup insisté sur toutes les facettes du financement des universités. Ils ont interrogé les rectrices et recteurs pour connaître leur position sur la nouvelle grille de financement introduite en décembre 2006, sur le dégel des droits de scolarité ainsi que sur la répartition des frais payés par les étudiants étrangers. Ils ont également demandé aux administrations si elles avaient des stratégies pour recruter et retenir les nouveaux professeurs. La place des chargées et chargés de cours dans les universités, notamment la question de l'intégration pédagogique, a également été portée à l'attention des recteurs. La Commission s'est dite aussi préoccupée par la délocalisation des activités sur l'ensemble du territoire québécois, qui lui semble plutôt désordonnée et dictée par une course à la *clientèle*. Finalement, certains parlementaires ont insisté sur les statistiques portant sur la place des femmes dans les universités, notamment chez les cadres et les professeurs, et sur la féminisation des effectifs étudiants.

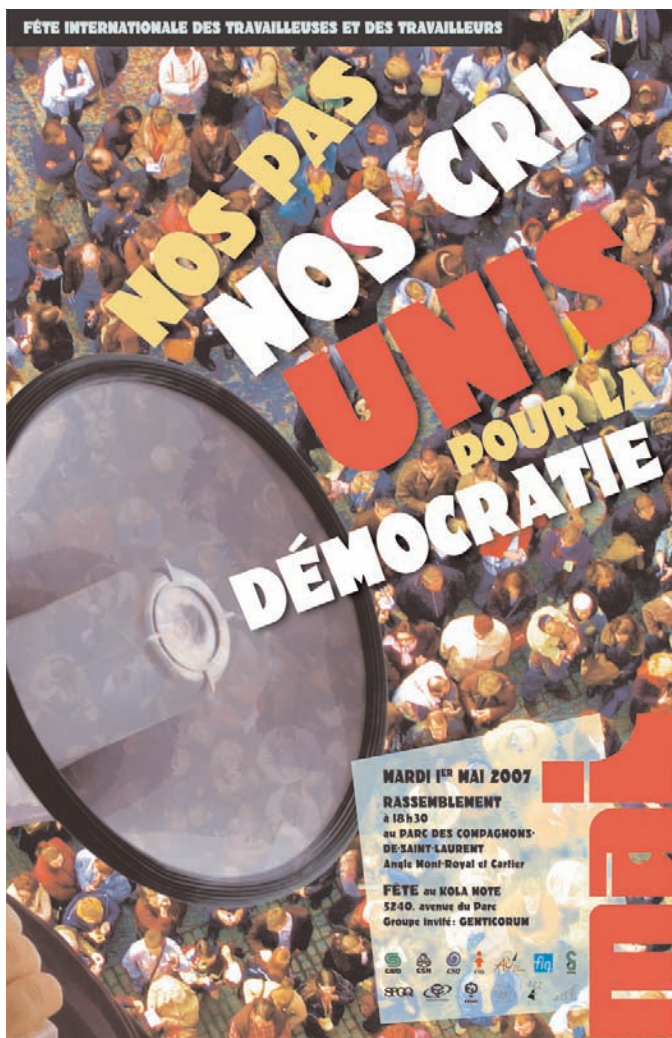
Outre la coordination du Regroupement université, des représentants des syndicats ont également assisté à l'audition de leur université

devant la Commission de l'éducation. Cette présence a été remarquée, autant par les dirigeants d'établissement que par les parlementaires. Le député de Vachon, M. Camil Bouchard, a même soulevé que la stratégie était bonne, puisqu'elle les forçait à réfléchir au rôle des chargées et chargés de cours dans les universités. Les questions des membres de la Commission ont d'ailleurs obligé les universités qui n'avaient pas abordé ce thème dans leur présentation initiale à parler des chargés de cours.

Cette démarche de représentation a permis non seulement d'échanger avec les députés et les dirigeants des universités, mais aussi avec ceux de l'Université du Québec ainsi qu'avec des représentants du MELS et des associations étudiantes, qui assistaient également à ces auditions. Des copies de la brochure portant sur la contribution des chargées et chargés de cours dans les universités ont été remises aux personnes rencontrées. Le président de la Commission, M. Jacques Chagnon, en a d'ailleurs cité un extrait dans l'une de ses questions.

On peut affirmer pour conclure que cette Commission parlementaire est un lieu privilégié non seulement pour nous tenir informés des bilans et des orientations des établissements universitaires, mais également pour rappeler le rôle et la place des chargées et chargés de cours dans les universités. En effet, notre présence incite les intervenants à aborder la question des chargés de cours et, parfois même, à modifier de vieilles habitudes langagières qui les font passer de *nos professeurs* à *nos enseignants*. Cette fois-ci, notre voix a trouvé écho jusque dans le *Rapport sur les auditions des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire*, puisqu'on peut y lire, dans l'une des onze recommandations, un encouragement aux universités à poursuivre l'intégration des chargés de cours : *que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aide les universités qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies d'intégration de leurs chargés de cours*. Le rapport de la Commission, les documents déposés par les universités ainsi que le Journal des débats peuvent être consultés dans la section « travaux parlementaires » du site de l'Assemblée nationale (www.assnat.qc.ca).

CLAIRE TREMBLAY
*Déléguee à la coordination
 du Regroupement université
 FNEEQ-CSN*



**1^{ER} MAI
 FÊTE INTERNATIONALE
 DES TRAVAILLEUSES
 ET DES TRAVAILLEURS**

Le thème retenu cette année appelle la population à prendre la parole publiquement pour marquer son indignation face à certaines attitudes des gouvernements qui bafouent les règles démocratiques.

Rassemblement

Mardi, 1^{er} mai à 18 h 30 au
 Parc des compagnons de Saint-laurent
 (Angle Mont-royal et Cartier)

Fête

Cola Note
 5240, avenue du Parc

FIN DE LA GRÈVE DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le 10 avril dernier les chargées et chargés de cours de l'Université Laval, réunis en assemblée générale, approuvaient par un vote de 88,2 % l'entente de principe finalisée le matin même mettant fin ainsi à la grève déclenchée le 14 mars. La question salariale se trouvait au coeur du litige alors que les chargés de cours souhaitaient obtenir l'équité salariale avec les autres universités.

Avec cette nouvelle convention collective, les chargées et chargés de cours de l'Université Laval obtiennent une hausse salariale évaluée à 16,75 % d'ici la fin 2010 pour les chargés de cours à forfait. Les augmentations se répartissent ainsi : 10,11 % à compter du 1er janvier 2007, suivi de 2 % les 1er mai 2007, 1er mai

2008 et 1er mai 2009, ce qui portera le salaire à 7 258,50 \$. En date du 1er mai 2010, le montant versé aux chargés de cours à forfait sera l'équivalent de la moyenne d'une charge de cours à forfait de l'ensemble des autres universités québécoises syndiquées qui ont ce mode de rémunération.

La date d'échéance de la convention est fixée au 31 décembre 2010.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LA FTQ A 50 ANS

Le 16 février 1957 se déroule, à Québec, le congrès de fondation d'une nouvelle centrale syndicale. La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) est issue de la fusion de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) et de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ). Cette fusion s'inscrivait dans le sillage de la réunification du mouvement syndical nord-américain au sein de l'AFL-CIO (American Federation of Labour and Congress of International Organizations) aux États-Unis et du Congrès du travail du Canada (CTC). La FTQ représentait la fusion du syndicalisme de métier et du syndicalisme industriel dans une même famille. Les syndicats catholiques sont venus près d'adhérer à cette nouvelle FTQ.

Au fil des ans, la FTQ s'est distancée des syndicats américains et a martelé de plus en plus profondément son caractère québécois.

Depuis 50 ans, la FTQ occupe une place marquante dans le portrait syndical au Québec. Elle regroupe des travailleuses et des travail-

leurs dans toutes les sphères de la société : dans les métiers, dans l'industrie et dans la fonction publique. Certains des plus grands syndicats canadiens y sont représentés. Pensons aux Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), aux Métallos et à beaucoup d'autres.

La FTQ offre une panoplie de services dont : un service d'appui aux groupes en conflit; un service d'information; un service de santé-sécurité du travail; un service d'éducation; un service de recherche et un service de francisation.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

EN BREF

LE BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) ET LES LOIS DU GOUVERNEMENT CHAREST (LOIS 7, 8 ET 43)

Le BIT a donné raison aux organisations syndicales québécoises : la loi spéciale qui décrète les conditions de travail des 500 000 employées et employés du secteur public contrevient aux conventions internationales du travail qu'a signé le Canada (et donc le Québec). Le décret nierait deux éléments fondamentaux de la liberté d'association soit le droit de grève et le droit à la négociation collective. Le BIT réclame, en outre, une révision des « sanctions excessives » contenues dans la loi 43 (ancien projet de loi 142). Il demande au gouvernement d'y inclure des processus de conciliation, de médiation et d'arbitrage.

Le BIT a déjà condamné, il y a un an, le gouvernement Charest pour les lois 7 et 8 qui niaient le droit à la syndicalisation à près de 25 000 travailleuses qui œuvrent en milieu familial dans les services de garde et dans les soins aux personnes en perte d'autonomie ou déficientes intellectuelles. Le BIT demandait au gouvernement Charest de modifier ces deux lois, mais ce ne fut pas fait.

LE MOUVEMENT SYNDICAL CONTRE LE DÉGEL DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les représentantes et représentants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) ainsi que ceux de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la

Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) demandent au gouvernement de maintenir le gel des frais de scolarité.

Le gel est en vigueur depuis 1994 et la coalition considère qu'il ne soit pas être remis en question sous prétexte du sous-financement de l'enseignement supérieur. Nous verrons ce qu'entend faire le gouvernement minoritaire Charest avec les sommes dédiées à l'éducation dans le dernier budget du gouvernement Harper et qu'il devrait recevoir.

LE TAUX DE SYNDICALISATION

Le taux de syndicalisation au Québec s'est maintenu pour l'année. Le Québec demeure la province la plus syndiquée au Canada avec un taux de syndicalisation pour l'année 2006 à 40,2 %. Au second et troisième rang du taux de syndicalisation pour 2006, on retrouve Terre-Neuve-Labrador, qui se situe au second rang avec un taux de 40,2 %, et le Manitoba troisième avec un taux de 37,4 %. L'Ontario est avant-dernière avec un taux de 28 %.

LA MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC EXPOSE LES CARICATURISTES DE LA CSN

Du 12 avril au 26 mai, la Maison de la culture Frontenac présente l'exposition réalisée par la CSN, lors des Journées de la culture, où elle avait exposé les œuvres de dix caricaturistes qui ont illustré les diverses publications de la centrale.

Ces œuvres s'échelonnent sur plus d'un demi-siècle. Elles seront accessibles de midi à 18 heures le lundi, de midi à 19 heures du mardi au jeudi et de midi à 17 heures le vendredi et le samedi. L'exposition se tient dans le hall de la Maison de la culture Frontenac, située au 2550 de la rue Ontario Est, à Montréal (métro Frontenac). L'entrée est libre.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514-987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514-987-8475

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE DORÉNAVANT LES NOUVELLES HEURES DE BUREAU DU SECRÉTARIAT DU SCCUQ SONT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H ET DE 13 H À 17 H. TOUTEFOIS, LE VENDREDI IL VOUS SERA POSSIBLE DE JOINDRE DIRECTEMENT LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SYNDICALE À LEUR POSTE TÉLÉPHONIQUE RESPECTIF.

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

Comité exécutif Guy Dufresne, président Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales Bernard Dansereau, vice-président à l'information Hélène Belley, secrétaire générale Marie Bouvier, trésorière	6644# 2794# 6741# 3180# 2793# 6876# 3050#
Comité des agentes et agents de relations de travail Marie-Claude Audet Yvette Podkhlebnik Jean-François Tremblay	2789# 4886# 3536#
Comité mobilisation-intégration Zakaria EL-Mrabet Christiane Malet Louise Samson	5609# 8272# 2791#
Secrétariat Violaine Gasse	3495#

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D' ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :